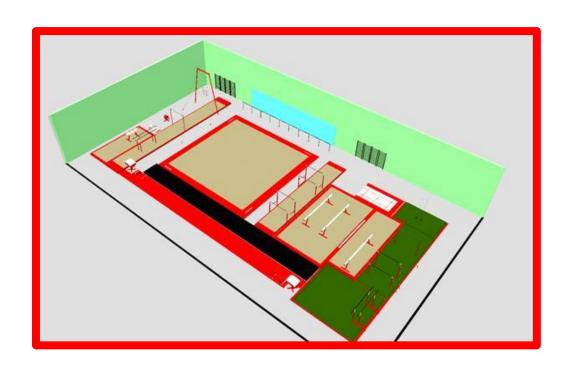


PROGRAMME NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF



SOMMAIRE

| 1 | INTRODUCTION4 |
|-----|---|
| 1.1 | Généralités4 |
| 1.2 | Unités fonctionnelles5 |
| 1.3 | Organisation fonctionnelle6 |
| 2 | OBJET DU PRESENT DOCUMENT7 |
| 3 | PRESENTATION DU PSLM7 |
| 4 | CONTEXTE8 |
| 4.1 | Une augmentation constante du nombre d'adhérents8 |
| 4.2 | Des locaux actuels inadaptés : 8 |
| 4.3 | Conclusions9 |
| 5 | DESCRIPTION DE LA DEMANDE9 |
| 5.1 | Introduction9 |
| 5.2 | Disciplines pratiquées et nombre d'adhérents :9 |
| 6 | ORGANISATION FONCTIONNELLE10 |
| 7 | DEFINITIONS DES UNITES FONCTIONNELLES11 |
| 7.1 | Introduction11 |
| 7.2 | Unités fonctionnelles11 |
| 8 | ACCES ET ACCUEIL 12 |
| 8.1 | Stationnements et accès : |
| 8.2 | Accueil |
| 8.3 | Gradins |
| 8.4 | Bureau de l'association13 |
| 8.5 | Salle polyvalente |

| 8.6 | Sanitaires public | 13 |
|------|--|----|
| 8.7 | Local ménage | 13 |
| 8.8 | Bureau ville de Lyon | 14 |
| 8.9 | Infirmerie | 14 |
| 9 6 | SYMNASTIQUE ARTISTIQUE | 15 |
| 9.1 | Salle d'évolution | 15 |
| 9.2 | Locaux d'accompagnement de la salle d'évolution | |
| 9.2. | | |
| 9.2. | | |
| 9.2. | 3 Local de stockage du matériel | 18 |
| 10 | AUTRES ACTIVITES | 19 |
| 10.1 | Salle gym adultes et handicapés | 19 |
| 10.2 | Salle de musculation | 20 |
| 10.3 | Vestiaires Sanitaires | 20 |
| 11 | LOCAUX TECHNIQUES | 20 |
| 12 | LES ESPACES EXTERIEURS | 20 |
| 13 | CONTRAINTES MAJEURES A RESPECTER | 20 |
| 13.1 | Respect des principes d'organisation fonctionnelle | 20 |
| 13.2 | Contraintes liées à la pratique de la gymnastique | 21 |
| 13.3 | Les espaces extérieurs | 21 |
| 13.4 | Respect des contraintes réglementaires | 21 |
| 13.5 | Respect des exigences de l'utilisateur en termes de maintenance, exploitation, pérennité | 21 |
| 13.6 | Qualité environnementale du projet | 22 |



1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Le Gymnase nécessaire à la pratique des activités du PSLM pourrait être intégré dans un projet plus global de construction d'un complexe sportif de quartier s'adressant à deux publics distincts :

- Un public scolaire provenant principalement des établissements publics ou privés (Foucault) et du centre de formation d'apprentis (SEPR)
- Un public associatif sportif, pour des activités de compétition et de loisirs, tel que celles réalisées par le Patronage Scolaire Laïque de Montchat.

Le troisième arrondissement manque cruellement d'équipements sportifs. Une analyse démontre que c'est l'arrondissement qui possède :

• Le ratio d'équipements sportif pour 10 000 Habitants le plus faible de LYON.

| N° ARRONDISSEMENT | SUPERFICIE | NB HABITANTS 2012 | NB HABITANTS 2014 | NB ASSOCIATIONS OSL | NB EQUIPEMENTS SPORTIFS | Ratio Nbre d'équipements pour 10 000 Habitants 2014 |
|----------------------|------------|----------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|--|
| 9ème | 725 HECT | 47000 | 48800 | 43 | 48 | 9.8 |
| 4ème | 293 HECT | 34000 | 35600 | 25 | 20 | 5.6 |
| 1er | 151 HECT | 27000 | 28900 | 16 | 15 | 5.2 |
| 5ème | 621 HECT | 47000 | 46700 | 21 | 24 | 5,1 |
| 7ème | 975 HECT | 62000 | 73700 | 29 | 37 | 5.0 |
| 8ème | 667 HECT | 70000 | 80800 | 33 | 39 | 4.8 |
| 2ème | 341 HECT | 28000 | 30500 | 15 | 12 | 3.9 |
| 6ème | 377 HECT | 48000 | 48800 | 24 | 19 | 3.9 |
| 3ème | 635 HECT | 83000 | 97600 | 41 | 26 | 2.7 |



• Le ratio d'équipements sportifs par association OSL le plus faible de LYON.

| N° ARRONDISSEMENT | SUPERFICIE | NB HABITANTS | NB ASSOCIATION OSL | NB EQUIPEMENTS SPORTIFS | Ratio Nbre d'équipements par association |
|----------------------|------------|-----------------|-----------------------|----------------------------|--|
| 7ème | 975 HECT | 73700 | 29 | 37 | 1,3 |
| 8ème | 667 HECT | 80800 | 33 | 39 | 1,2 |
| 9ème | 725 HECT | 48800 | 43 | 48 | 1,1 |
| 5ème | 623 HECT | 46700 | 21 | 24 | 1,1 |
| 1er | 151 HECT | 28900 | 16 | 15 | 0.9 |
| 4ème | 293 HECT | 35600 | 25 | 20 | 0.8 |
| 2ème | 341 HECT | 30500 | 15 | 12 | 0.8 |
| 6ème | 377 HECT | 48800 | 26 | 19 | 0,7 |
| 3ème | 635 HECT | 97600 | 40 | 26 | 0,6 |

Au regard de cette analyse qui démontre que le troisième est l'arrondissement le moins bien doté en équipements sportifs de la ville de Lyon, la construction d'un nouveau Complexe sportif de quartier semble une véritable nécessité.

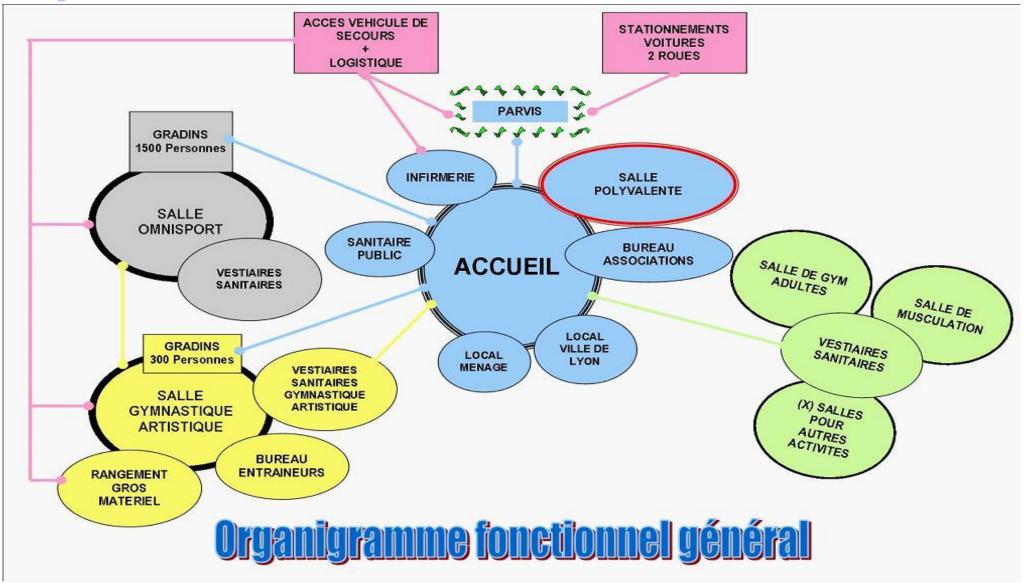
Equipé d'une grande salle polyvalente cet équipement pourrait également servir aux associations de toute nature.

1.2 Unités fonctionnelles

- Accès et accueil,
- Salle polyvalente de réception,
- Salle omnisport Gymnase Type C avec Gradins de grande capacité 1000 Personnes,
- Salle spécifique de 40m X 24m équipé pour la pratique de la gymnastique artistique avec gradins d'une capacité d'environ 500 personnes,
- Salles pour la pratique d'activités diverses :
 - Gymnastique forme loisir,
 - o Musculation,
 - o Etc



1.3 Organisation fonctionnelle





2 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document a pour objet de préciser les besoins nécessaires aux activités du PSLM, aux différentes associations et groupes scolaires (au regard des aménagements des nouveaux rythmes scolaires) du 3ème arrondissement .

3 PRESENTATION DU PSLM

Le Patronage Scolaire Laïque de Montchat (PSLM) a été créé le 7 juin 1913. Son but, déjà, était de soustraire les enfants aux dangers de la rue et de prolonger une action laïque au delà de l'école.

Dans les années 1960, l'association proposait différentes activités, aussi bien sportives que festives, tournées vers les familles.

Dans les années 1990, l'association prendra une orientation plus sportive du fait d'une augmentation croissante des effectifs et se consacrera essentiellement à la pratique de la gymnastique.

Jusqu'en 1992, la section gymnastique sera suivie par une clique, permettant de représenter et d'encourager l'association sous son aspect culturel et familial lors des sorties gymniques. Aujourd'hui, la clique n'existe plus, mais l'esprit familial est toujours là.

En 2000, les entraîneurs sont salariés..

Chaque années, des équipes et des individuels sont sélectionnées au Championnat de France. De 2005 à 2010, des équipes et des individuelles ont remporté des titres de championnes des Finales Nationales en UFOLEP.

Depuis cinq années, à chaque nouvelle saison, le PSLM constate une croissance importante du nombre d'inscriptions. A ce jour, le club compte plus de 600 inscrits et ceci depuis plusieurs années.

En septembre 2010, le PSLM est affilié à la FFG (Fédération Française de Gymnastique). Depuis, chaque années, des équipes et des individuels sont sélectionnées au Championnat de France, des titres de Championne et de Vice Championne de France ont été remportés par nos gymnastes

En 2013, le PSLM fête ses 100 ans

A travers toutes les disciplines du club, et divers évènements tels que, le challenge annuel qui met en compétition tous les gymnastes du club, ou la soirée finale qui clôture la saison, le PSLM continue avec le même fonctionnement et une organisation bien maîtrisée.

L'association est devenue au fil des décennies, un club formateur, un club qui fait partie des fleurons de la vie associative du quartier de Montchat, où chacun peut s'épanouir quelque soit son statut, son niveau ou son origine.

A ce jour, au prorata licenciés / résultats, le club est classé premier club FFG du Rhône sur 23 pour la GAF, 6^{ème} de la Région sur 89, 15^{ème} de la zone sud est sur 162 et 77^{ème} du national sur 1053.

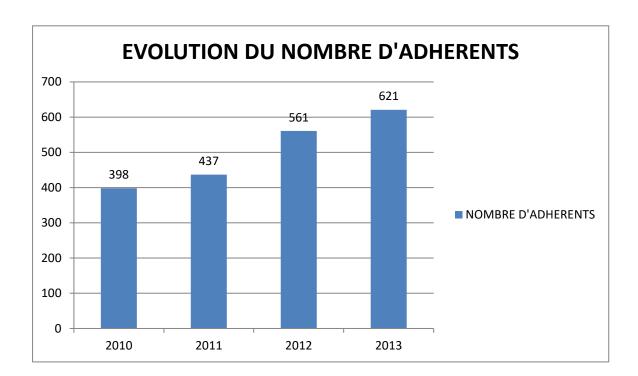
33 rue Jeanne d'Arc 69 003 LYON Tél: 04.72.33.69.40



4 CONTEXTE

4.1 Une augmentation constante du nombre d'adhérents.

Le dynamisme du club, la qualité des cours dispensés au PSLM, l'encadrement compétent et très professionnel, l'affiliation à la FFG, les excellents résultats obtenus par nos gymnastes, la diversité des activités proposée, autant de points positifs qui ont engendré un afflux d'adhérents.



4.2 Des locaux actuels inadaptés :

- Locaux vêtustes et insalubres,
- Locaux sous dimensionnés par rapport au nombre d'adhérents,
- Locaux inaptes à la gymnastique pour Handicapés,
- Les dimensions des salles et les équipements ne correspondent plus à une pratique de la gymnastique. Nos gymnastes, de niveau national, sont obligées de s'entraîner dans d'autres gymnases périphériques.
- La configuration des locaux ne permet pas de pratiquer la gymnastique masculine, de ce fait nous sommes obligés de refuser des adhérents et orienter les garçons vers d'autres clubs.
- Locaux ne permettant pas d'organiser les évènements qui jalonnent annuellement la vie du club (Challenge, soirée finale ...)
- Locaux ne permettant pas d'accueillir de compétitions, vitrine d'un club dans le monde du sport en général et de la Gymnastique en particulier.



4.3 Conclusions.

La proximité de nos salles d'entraînement au cœur d'un quartier en plein développement, étant un atout indéniable, le nombre des adhérents est grandissante. Le PSLM doit être en mesure d'accueillir ces personnes, et de surcroît, en toute sécurité.

Nos équipements actuels ont un taux d'occupation important, essentiellement les soirs de 17h00 à 22h00, les mercredis toute la journée, les samedis matins, et pendant les vacances scolaires lors de stages. Mais ces équipements sont également utilisés par des écoles, collèges et lycée du quartier.

Pour cela, et parce que nous avons des pratiques diversifiées en gymnastique, il nous faut une qualité d'espaces, de matériaux et équipements qui doivent être absolument en relation avec l'utilisation intensive effectuée au sein du club.

Pour assurer sa pérennité et sa croissance, viser des objectifs Gymniques au niveau national et le développement de la pratique gymnique pour le plus grand nombre de tous niveaux et de tous publics, l'existence de nouveaux équipements s'avère indispensable pour le PSLM et la vie associative du 3ème.

5 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

5.1 Introduction

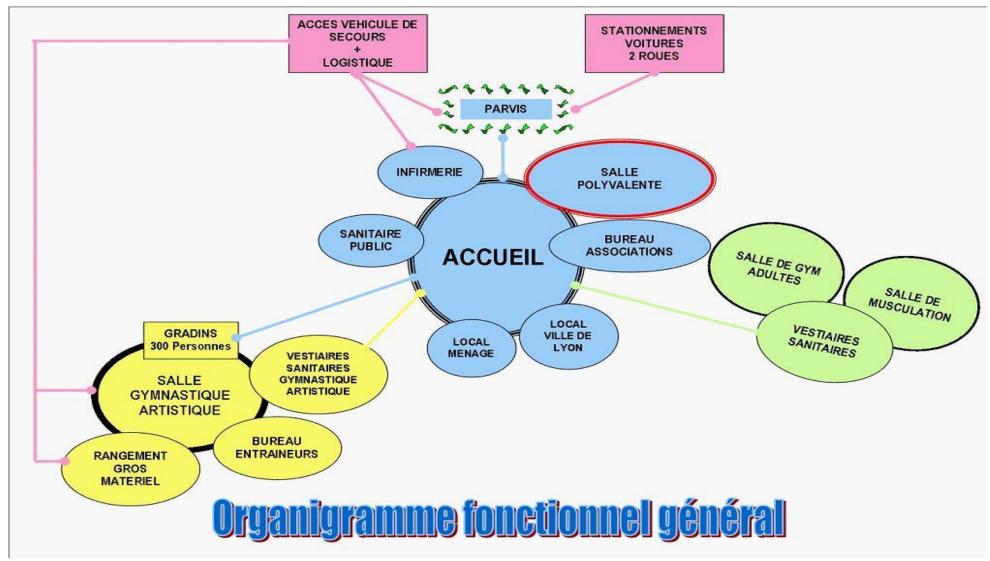
La conception et le dimensionnement du Gymnase souhaité devront répondre aux exigences exprimées dans le présent document.

5.2 Disciplines pratiquées et nombre d'adhérents :

| DISCIPLINE | Actuel | Objectif |
|---|--------|----------|
| Ecole de Gymnastique artistique | 185 | 200 |
| Compétition Gymnastiques Artistiques Filles | 70 | 100 |
| Gymnastique artistique loisir | 136 | 150 |
| Gymnastique forme loisir | 165 | 200 |
| Musculation | 0 | 50 |
| Bébé Gym | 65 | 80 |
| Gym Handicapé | 0 | 20 |
| TOTAL | 621 | 800 |



6 ORGANISATION FONCTIONNELLE





7 DEFINITIONS DES UNITES FONCTIONNELLES

7.1 Introduction

Pour chacune des grandes entités fonctionnelles, la définition des besoins en matière de locaux est structurée en unités fonctionnelles.

Chaque unité fonctionnelle répond à un besoin précis et correspond à un ensemble cohérent et physiquement groupé de locaux (sauf dans des cas très particuliers de locaux à répartir : locaux techniques ...).

Une unité fonctionnelle répond à des modalités de gestion bien déterminées ; elle doit être aisément identifiable, permettre une gestion distincte des accès, etc ...

7.2 Unités fonctionnelles

| Unités Fonctionnelles | Activités | Salles |
|---------------------------|--|---|
| Accès et Accueil | | Zone d'accès Accueil Tribune Bureau de l'association Salle polyvalente Local ménage Infirmerie Bureau ville de Lyon Sanitaires public |
| Gymnastique Artistique | Ecole de Gymnastique artistique, Compétition Gymnastique Artistique Filles, Compétition Gymnastique Artistique Garçons, Gymnastique loisir Bébé Gym. | Sanitaires public Salle d'évolution Gymnique, Vestiaires sanitaires, Bureau des Entraineurs Salle de rangement du matériel |
| Activités Autres | Gymnastique Adulte,Musculation,Gym Handicapé. | Salle de musculation Salle pour la gymnastique des adultes et des handicapés Vestiaires et sanitaires |



8 ACCES ET ACCUEIL

8.1 Stationnements et accès :

Deux espaces de stationnement sont prévus :

- Parking véhicules légers, deux à trois place PMR (Personnes à Modalité Réduite) sont à prévoir.
- Parking abrité deux roues (vélos, motos, scooters, poussettes)

A partir de chacun de ces deux espaces, un cheminement piéton est aménagé convergeant vers l'entrée du bâtiment. Une esplanade est souhaitée afin d'offrir un espace de regroupement et d'accueil extérieur.

Un cheminement véhicules lourds est créé afin de pouvoir assurer un accès aux véhicules de secours (accès direct à l'infirmerie obligatoire) et aux véhicules de logistique.

8.2 Accueil

L'espace d'accueil est l'espace de convergence pour l'ensemble du bâtiment. Il est directement desservi par l'entrée. Il sert de lieu de rencontre pour des manifestations. Dans le cadre de compétitions, il sert de zone intermédiaire avant la montée dans les tribunes.

C'est aussi un lieu d'exposition (trophées..) et d'information (affichage informations sur le club).

C'est un espace central qui dessert l'ensemble des fonctions de l'équipement sportif. A ce titre, il est important pour chacun des types d'utilisateurs de pouvoir s'orienter rapidement vers la zone recherchée. Le repérage de chacune des fonctions pourra se faire par le biais d'un traitement architectural spécifique ou par la mise en place d'une signalétique appropriée.

Les cheminements principaux concernent :

- Le public: accès direct aux tribunes. Les espaces de vestiaires et espaces sportifs leur sont interdits
- Les utilisateurs : accès différencié, selon l'activité pratiquée, aux salles de sports et les vestiaires correspondants.

8.3 Gradins

Le projet devra prévoir des tribunes en mesure d'accueillir au minimum 300 personnes à 500 personnes au maximum avec 20 places au minimum pour les personnes à mobilité réduite.

L'accès du public ne doit pas se faire à partir de la salle d'évolution. La hauteur du bas de gradin n'est pas fixée. Elle peut suivre les contraintes de hauteur d'une superposition sur les autres locaux (vestiaires, rangement,).

Les gradins seront aménagés sur la longueur de la salle d'évolution.

Une accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite doit être prévue en bas de gradins.



8.4 Bureau de l'association

C'est un espace semi-ouvert permettant de répondre à deux fonctions :

- C'est le bureau de l'association PSLM,
- Il permet, en outre, la tenue de la billetterie par l'intermédiaire d'un guichet (ouvert ou vitré) et de contrôler les entrées et sorties. C'est un espace sécurisé en dehors des ouvertures du guichet (vitré ou rideau métallique).

8.5 Salle polyvalente

Assure 3 fonctions:

- Salle de réunion (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Rencontre avec les parents,
 )
- Salle de formation (Juges,)
- Permet la préparation de petites réceptions. Il servira alors de stockage et préparation de sandwichs et boissons,
- Equipé d'un bar, elle sert de buvette et restauration lors de l'organisation d'évènements

| CONTRAINTES TECHNIQUE | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Fonction Salle de réunion | Rétroprojecteur Grand écran de projection escamotable Prises Electriques en nombre suffisant | | | |
| Fonction Club house Buvette restauration | Bar servant de séparation avec le hall d'accueil, fermeture sécurisée en dehors des ouvertures du bar (Rideau métallique). Placards de rangement (Vaisselle, denrées non périssables) Plans de travail de préparation et d'exposition des consommations (Sandwichs) Prises électrique 16 A en nombre suffisant Prises électriques 32 Ampères Eviers avec eau chaude, eau froide et vidange Point d'eau avec robinet raccord et siphon de sol Frigo de grande capacité Ventilation adaptée à la fonction buvette restauration | | | |
| | | | | |

8.6 Sanitaires public

Ils sont dédiés aux visiteurs. Il conviendra de respecter un accès facilité (circulation courte, cheminement aisé) aux sanitaires depuis les tribunes. Les sanitaires seront répartis :

- Sanitaires hommes: 2 cabinets d'aisance (dont I PMR), 3 urinoirs, 2 lavabos,
- Sanitaires femmes: 3 cabinets d'aisance (dont I PMR), 3 lavabos,

8.7 Local ménage

Le local ménage permet le stockage du matériel et des fournitures d'entretien. Il dessert l'ensemble du bâtiment.



8.8 Bureau ville de Lyon

A définir par la Ville de Lyon

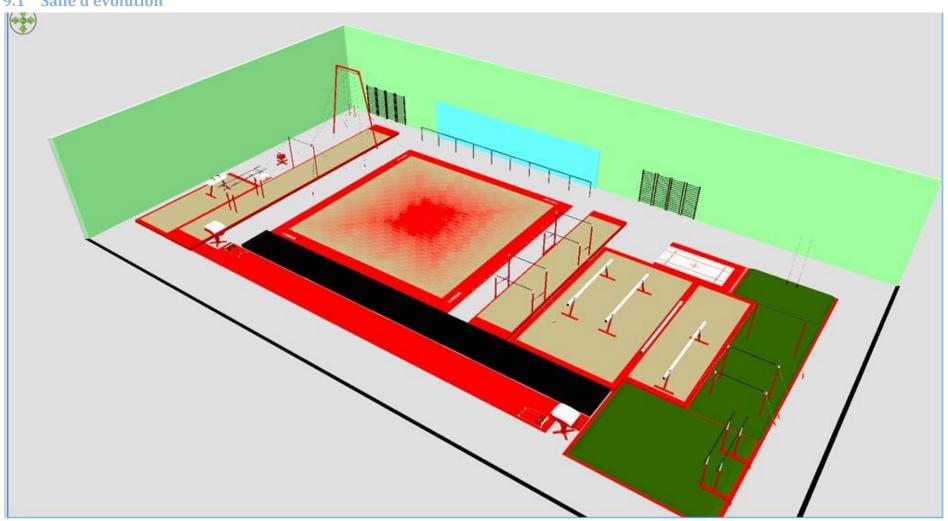
8.9 Infirmerie

A définir



9 GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

9.1 Salle d'évolution



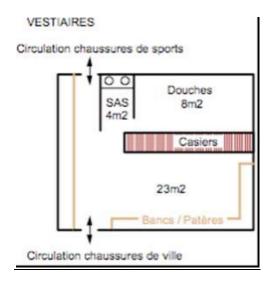
| EQUIPEMENTS | | | |
|---|--|--|--|
| Zone d'évolution en fosse équipée | D'une fosse Une barre asymétrique Une barre fixe Grand trampoline encastré | | |
| Zone d'évolution gymnastique féminine sur dur équipée | Deux barres asymétriques Deux poutres de compétition Une poutre avec échappe fosse Une poutre basse | | |
| Zone de saut | Une piste de saut sortie fosseUne piste de saut sortie tapis dur | | |
| Zone commune gymnastique sol comprenant : | Un praticable de 14mX14mUne piste d'acrobatie sortie fosse | | |
| Divers équipements | Espaliers Barre à danser Miroir Montées de corde Equipement sono Tous les accessoires nécessaires à la pratique de la gymnastique | | |

| CONTRAINTES TECHNIQUE | | | |
|------------------------------|---|--|--|
| Conception Générale | Longueur: à définir en fonction du besoin Largeur: à définir en fonction du besoin Hauteur: à définir en fonction du besoin Accès après un passage obligé par les vestiaires Prévoir issues depuis l'extérieur pour mise en place du matériel Volume libre de tout obstacle Pas de possibilités de descendre sur l'aire de jeu depuis les tribunes Ancrages au sol et ancrages agrès à câbles y compris pour les agrès masculins pour les compétitions. Prévoir une aspiration centralisée pour le nettoyage de la salle Pouvoir assurer l'entretien et la démontabilité des installations techniques sans démontage des installations Gymniques (Luminaires, Chauffage,) Privilégier l'installation des zones techniques au-dessus des zones de circulation Une horloge de taille appropriée équipera la salle. | | |
| Sol | Sols « bitumés » sont à exclure Pas indispensable de prévoir de revêtement de sol particulier car une grande partie de la surface sera recouverte par des tapis | | |
| Murs | Propriété : facilement lessivables | | |
| Plafonds | Propriété : facile d'entretien Passage de gaines techniques | | |
| Eclairage artificiel | Intensité: 800 à 1200 Lux Nature: L'éclairage ne doit pas éblouir les sportifs (éclairage zénithal) Possibilité de moduler l'intensité lumineuse | | |
| Eclairage naturel | Souhaité, surtout en partie haute Surface vitrée traitée pour limiter les regards extérieurs | | |
| Chauffage / Climatisation | Températures recommandées : de 18°C à 20°C Chauffage par le sol est à proscrire Privilégier les panneaux radian à eau car peut d'entretien. | | |
| Traitement d'air | Ventilation silencieuse et faible (magnésie très volatile) La ventilation ne doit pas être excessive pour la GR (Ruban) Avoir des ouvrants en partie haute afin d'assurer une ventilation naturelle Débit : suffisant pour un renouvellement en air neuf réglementaire avec effectif maximal | | |
| Acoustique | Acoustique répondant à la norme NFP 90-207 | | |
| Sonorisation fixe | Pour les appels depuis l'accueil Pour les appels depuis le bureau des entraineurs Pour l'animation des évènements et des compétions Pour les appels depuis l'accueil Pour report sonnerie téléphone dans la salle | | |
| Courants forts | Nombre de prises : 10 prises réparties pour l'entretien | | |
| Courants faible | Installation de la sono (Câblage jusqu'au bureau des entraineurs et enceintes) Alarmes incendie | | |



9.2 Locaux d'accompagnement de la salle d'évolution

9.2.1 Vestiaires Sanitaires



2 Blocs vestiaires séparés H/F de 30 m² comprenant : un espace vestiaires avec bancs, patères, portepaquet et casiers individuels/collectifs, un espace douche avec un sas assurant le tampon entre les vestiaires et la zone humide

2 blocs sanitaires séparés H/F de 12m² chacun

9.2.2 Bureau des entraineurs

| CONCEPTION ET CONTRAINTES TECHNIQUES | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Conception Générale | Dimension à définir selon le besoin Nombre d'occupants en fonction du besoin Hauteur libre : 2,5m Positionné face aux tribunes pour permettre la mise en place d'un stand d'animation lors des différents évènements, Positionné de façon à avoir une vue globale de la zone d'évolution | | |
| | • | | |

9.2.3 Local de stockage du matériel

- Dimensions : à définir en fonction du besoin
- Positionné au milieu de la longueur de la salle d'évolution
- Accès directe depuis l'extérieur



10 AUTRES ACTIVITES

10.1 Salle gym adultes et handicapés

| CONTRAINTES TECHNIQUE | | | |
|-----------------------|---|--|--|
| Conception Générale | Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite Surface (Salle rectangulaire) dimensions à définir Capacité d'accueil de 20 à 30 personnes Accès après un passage obligé par les vestiaires Prévoir un petit local de rangement adjacent à la salle (8m²) Prévoir 2 issues Volume libre de tout obstacle Hauteur sous plafond : 3,5m Une horloge de taille appropriée équipera la salle. | | |
| Sol | Nature : parquet vitrifié en châtaignier sur double lambourde Propriété : facile d'entretien, pérenne | | |
| Murs | Propriété : facilement lessivables Prévoir un mur de miroirs (10mx2m minimum) sur la longueur Prévoir des barres de danse double avec fixations murales ou sur pieds fixes sur les 3 murs sans miroirs | | |
| Plafonds | Propriété : facile d'entretien | | |
| Eclairage artificiel | Intensité: 500 lux à 1 m du sol Nature: iodure métallique, type « 5 bandes » (930, 940, 950) avec un IRC compris entre 92 et 98 L'éclairage ne doit pas éblouir les sportifs (éclairage zénithal) Possibilité de moduler l'intensité lumineuse | | |
| Eclairage naturel | Souhaité surtout en partie haute Surface vitrée traitée pour limiter les regards extérieurs Prévoir un rideau pour faire l'obscurité | | |
| Chauffage | Tempérture 16°C pouvant être portée à 19°c | | |
| Traitement d'air | Ventilation silencieuse Avoir des ouvrants en partie haute afin d'assurer une ventilation naturelle Débit : suffisant pour un renouvellement en air neuf réglementaire avec effectif maximal | | |
| Acoustique | Acoustique répondant à la norme NFP 90-207 | | |
| Sonorisation fixe | Pour les appels depuis l'accueilPour l'animation | | |
| Courants forts | Nombre de prises : 4 prises réparties pour l'entretien | | |
| Courants faible | Alarmes incendiePrévoir câblage pour les enceintes | | |



10.2 Salle de musculation

| CONTRAINTES TECHNIQUE | | | |
|-----------------------|---|--|--|
| Equipements | Appareils cardio-vasculaires | | |
| | Appareils de musculation | | |
| | Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite | | |
| | Surface à définir | | |
| | Capacité d'accueil 20 personnes | | |
| | Accès après un passage obligé par les vestiaires | | |
| Conception Générale | Prévoir un petit local de rangement adjacent à la salle | | |
| | Prévoir 2 issues | | |
| | Volume libre de tout obstacle | | |
| | Hauteur sous plafond : 3,5m | | |
| | Une horloge de taille appropriée équipera la salle. | | |
| | • | | |

10.3 Vestiaires Sanitaires

2 Blocs vestiaires séparés H/F

2 blocs sanitaires séparés H/F

11 LOCAUX TECHNIQUES

Seront prévus les locaux techniques nécessaires au projet.

12 LES ESPACES EXTERIEURS

La présence d'un parvis adapté au projet est souhaitable, ses dimensions, sa forme et son intégration au gymnase sont à définir.

Ce parvis permettra l'accueil du public et des sportifs lors de compétitions et servira de tampon entre la rue et les espaces du futur équipement.

Cet espace, aménagé en lieu d'attente et de rassemblement, de récréation, de jeux, autant pour les sportifs que pour le public, participera à marquer l'assise de l'équipement dans son environnement urbain et à renforcer son image.

13 CONTRAINTES MAJEURES A RESPECTER

13.1 Respect des principes d'organisation fonctionnelle

Le projet devra prendre en compte toutes les exigences décrites concernant J'organisation des locaux d'accompagnement et la gestion des différents flux de personnes susceptibles de fréquenter cet équipement, d'un côté le public et d'un autre côté les sportifs,



13.2 Contraintes liées à la pratique de la gymnastique

Eclairage électrique : Quelque soit le dispositif, les gymnastes ne doivent pas être éblouis lors de leur évolution au sol ou sur les agrès.

Eclairage naturel : L'orientation des gymnases doit tenir compte de l'entrée des rayons lumineux par rapport aux surfaces éclairantes, ces surfaces seront placées de préférence au Nord ou au Sud évitant le soleil bas au lever ou au coucher, qui risque de provoquer des éblouissements.

Attention néanmoins aux entrées de lumière par des baies vitrées, esthétiques mais responsables d'une accélération de la dégradation des tapis et fosses.

Une surface d'entrée zénithale a l'inconvénient d'augmenter considérablement la chaleur en été.

13.3 Les espaces extérieurs

La présence d'un parvis adapté au projet est souhaitable, ses dimensions, sa forme et son intégration au gymnase sont à définir.

Ce parvis permettra l'accueil du public et des sportifs lors de compétitions et servira de tampon entre la rue et les espaces du futur équipement.

Cet espace, aménagé en lieu d'attente et de rassemblement, de récréation, de jeux, autant pour les sportifs que pour le public, participera à marquer l'assise de l'équipement dans son environnement urbain et à renforcer son image.

13.4 Respect des contraintes réglementaires

Les contraintes réglementaires comprennent notamment les diverses réglementations relatives à la construction, le code du travail, les règles relatives aux marchés publics, les règles de l'art, l'accueil des personnes handicapées, la sécurité incendie,

Le projet devra respecter notamment la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public) et la contrainte d'accès aux handicapés dans tous les locaux.

13.5 Respect des exigences de l'utilisateur en termes de maintenance, exploitation, pérennité.

Les solutions architecturales et techniques devront garantir les exigences de maintenance et d'exploitation.

Pour le choix des matériels et équipements, l'utilisateur attire tout particulièrement l'attention sur ses soucis de :

- Fiabilité,
- Simplicité de mise en œuvre et de facilité d'exploitation en évitant des dispositifs inutilement sophistiqués,
- Durabilité et facilité d'entretien et de maintenance.

il attire l'attention aussi sur son souci de bien être des usagers et donc, sur la qualité des ambiances acoustiques, thermiques et lumineuses.



13.6 Qualité environnementale du projet

La qualité environnementale du projet et son inscription dans une approche de développement durable est un enjeu important et majeur.

Sans imposer des cibles précises en terme de démarche HQE, la conception de ce bâtiment nécessite une recherche de « qualité » portant sur des domaines divers tels que l'architecture, les matériaux, la fonctionnalité, la technique,...

La qualité environnementale doit inscrire cette recherche de qualité dans la perspective du développement durable.